

Améliorer l'adaptation et la résilience de nos activités au changement climatique



Agir maintenant pour préparer demain : c'est le cœur de notre adaptation. Concrètement, cela veut dire anticiper les impacts futurs du changement climatique au lieu de simplement réagir aux conditions actuelles.

En 2023, une Trajectoire de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) a été mise au point par le ministère de la Transition écologique, en collaboration avec les collectivités locales, associations, entreprises, chercheurs et experts en climat. Elle prévoit une augmentation de +2°C d'ici 2030 et de +2,7°C d'ici 2050 en France métropolitaine par rapport à l'ère pré-industrielle.

À l'horizon 2100, une hausse des températures de +4°C représente l'un des scénarios climatiques envisageables pour la France métropolitaine.

2024 figure parmi les dix années les plus pluvieuses et l'une des 5 années les plus chaudes en France (depuis 1900). Conséquence directe des pluies, les sols sont restés plus humides que les normales pendant huit mois, du jamais vu depuis plus de trente ans. 2024 a été marquée par de nombreuses intempéries et des épisodes de précipitations intenses.



S'adapter aux tempêtes

La Nouvelle-Aquitaine a été traversée par 7 tempêtes en 2024 (Irène, Karlotta, Louis, Monica, Kirk, Caetano et Darragh) contre 4 en 2023 !

À partir d'une prévision de rafales de vent supérieure à 90km/h, les conditions de circulations ferroviaires sont adaptées, pour garantir la sécurité des voyageurs (ralentissement des circulations), voire stoppées en cas de risque de chute d'arbre sur les voies. Cette adaptation de l'exploitation ferroviaire aux régimes tempétueux est qualifiée de « stop circulations » décidé en concertation avec les autorités organisatrices du transport.

Elle évite tout risque d'accident et de dégradation des trains pouvant entraîner leur immobilisation pour réparation tel qu'en 2023 où plus de 1000 arbres étaient tombés sur les voies occasionnant la réparation de 60 TER.

Au niveau national, les retards de trains ayant une cause relative à la végétation ont plus que doublé entre 2021 et 2024 (+137% de minutes perdues). Cette situation concerne notamment TGV (+180%), Intercités (+172%) et TER (+146%).

L'élagage préventif réduit le risque de chute des arbres sur la voie, toutefois avec plus de 3 400 km de ligne en Nouvelle-Aquitaine et l'évolution de la végétation (notamment en année pluvieuse), cette mesure a ses limites. D'autant que des contraintes pèsent également sur notre capacité d'intervention. Par exemple, il est interdit de tailler les arbres entre mars et septembre, afin de respecter la période de nidification. Cela nous conduit à trouver des solutions alternatives pour maîtriser la végétation et limiter les risques de chutes d'arbres en cas de forts coups de vent. C'est ainsi que nous réfléchissons à modifier les espèces plantées aux abords des voies en privilégiant les arbustes de petites tailles.

